

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Numéro de la demande de soumission: FP802-180201

Date de clôture : Vendredi le 04 janvier 2019

Heure de fermeture des soumissions : 14 h 00, Heure normal de l'est (HNE)

Titre: Conception, fabrication et installation d'une tour radar autoportante

Lieu des travaux: Robin Hood Bay (St. John's), Terre-Neuve-et-Labrador

CET APPEL D'OFFRE COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Avis d'appel d'offre ;

- 2. Formulaire de soumission Travaux de construction (**Obligatoire -** à être compléter par le soumissionnaire);
- **3.** Devis (incluant description des travaux, « Geotechnical Report » et plans et dessins).

LIEU(X) DE CLÔTURE:

Emplacement #1: Pour les soumissions électroniques <u>UNIQUEMENT</u>, s'il vous plait

envoyer vos soumissions à : Laurent.Hotte@dfo-mpo.gc.ca

Emplacement #2: Pour toutes les soumissions imprimées et <u>les cautionnements de</u>

<u>soumission UNIQUEMENT</u> (par Poste Canada ou messagerie/courrier), s'il vous plait envoyer à :

Pêches et Océans Canada, Attention: Larry Hotte Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa, Poste 9N087A, 9ieme étage, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Tel: (613)791-8039

<u>Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que la soumission soit livrée à temps à l'endroit désigné.</u>

SOUMISSION EN RETARD:

Toute soumission reçue après la date et l'heure ci-dessus sera jugée en retard et retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte. Les soumissions peuvent être révisées par courriel, à condition que la soumission et les révisions soient reçues avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offre.

GARANTIE DE SOUMISSION:

Pour les soumissions <u>supérieures à 100 000 \$</u>, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie, portant la ou les signatures originale(s). Les télécopies ou les photocopies NE sont PAS acceptées. La garantie de soumission doit être présentée conformément à la section G109 - Exigences de sécurité des soumissions des instructions du MPO aux soumissionnaires (Instructions du MPO à l'intention des soumissionnaires)

Remarques:

- (a) La Garantie d'Offre doit être soumise en copie papier avec la (les) signature (s) originale (s) et par la date de clôture des soumissions, l'heure et l'adresse postale indiquées ci-dessus.
- (b) La garantie de soumission sera retournée sauf celle du soumissionnaire retenu qui sera retenue jusqu'à ce que l'entrepreneur retenu ait rempli ledit contrat

LA PORTÉE DES TRAVAUX :

Les travaux visés par ce projet comprennent toute la main d'œuvre, tous les matériaux et tout l'équipement nécessaires à la conception, la fabrication et l'installation d'une tour autoportante d'une hauteur de 24,4 m. Ils incluent l'installation de la tour à l'emplacement proposé sur le site de la Garde côtière canadienne (GCC) à Robin Hood Bay, conformément à l'ensemble des dessins et spécifications pour la GCC.

- .1 La conception, la fabrication et l'installation d'une tour autoportante d'une hauteur de 24,4 m à Robin Hood Bay, conformément aux spécifications techniques et plus précisément aux spécifications indiquées dans le présent document.
- .2 L'entrepreneur est responsable du transport de la tour et de tous les matériaux et tout l'équipement jusqu'au site de Robin Hood Bay (chargement et déchargement).
- .3 La conception technique, la fabrication et l'installation d'une structure de tour autoportante d'une hauteur de 24,4 m pour Robin Hood Bay (T.-N.-L.)

en fonction des conditions environnementales et de charge propres au site, comprenant les fondations, le pont de guide d'ondes, les systèmes de mise à la masse, les systèmes d'éclairage, les dispositifs de protection contre la glace, les supports d'antenne et les composants de l'interface antenne/tour, ainsi que tous les autres matériaux nécessaires à l'exécution du présent contrat.

- .4 La conception de la tour doit également comprendre un escalier menant à une plateforme de travail au sommet de la tour. Chaque section de l'escalier doit être munie de rampes approuvées.
- L'entrepreneur est responsable de la mise à l'essai de tous les systèmes en présence du personnel de la Garde côtière; il lui incombe de préparer un rapport sur les résultats des essais qui doit être livré au propriétaire au plus tard dix (10) jours ouvrables après la fin de tous les essais. Ces essais doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 - Soudage
 - Peinture
 - Ciment
 - Boulons d'ancrage (si nécessaire)
 - Lignes de transmission
- .6 L'entrepreneur doit fournir la documentation sur le système et les soussystèmes. La documentation doit comprendre ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :
 - Un ensemble complet des plans détaillés.
 - Un manuel d'entretien complet indiquant l'entretien requis pour tous les composants installés, le calendrier connexe et la liste des pièces.
 - Un rapport complet sur tous les essais du système.
- .7 Les travaux visés par le présent contrat sont précisés sous forme d'une spécification technique. L'entrepreneur demeure responsable de l'attribution des tâches aux divers corps de métiers, aux entrepreneurs et à ses propres employés et fournisseurs. L'ingénieur n'est pas responsable de déterminer la portée des travaux de chacun des sous-entrepreneurs et groupes de métiers ni de fournir son opinion sur celle-ci.

VISITE DU SITE VOLONTAIRE

Avant de soumettre une offre, il est recommandé que les soumissionnaires visitent le site et ses environs afin d'examiner et de vérifier le formulaire, la nature et l'étendue des travaux, le matériel nécessaire à la réalisation des travaux, les moyens d'accès au site, peuvent exiger et, en général, obtenir toutes les informations nécessaires sur les risques, les imprévus et les autres circonstances qui peuvent influencer ou affecter leur offre ou les coûts pour effectuer le travail.

Un soumissionnaire souhaitant participer à une visite de site volontaire doit envoyer un courriel à

<u>Laurent.Hotte@dfo-mpo.gc.ca</u> et fournir les renseignements suivants au plus tard **le 18 décembre, 2018:**

- a. Nom de l'entreprise
- b. Adresse d'affaires
- c. Numéro de téléphone d'affaire
- d. Nom du représentant du soumissionnaire
- e. Adresse électronique du représentant du soumissionnaire

Toute clarification ou modification apportée à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera incluse en tant que modification de la demande de soumissions. Le MPO fournira la date et l'heure de la visite, ainsi que ses coordonnées et ses coordonnées, aux soumissionnaires qui ont l'intention de participer à cette visite du site.

RESPONSABILITE CIVILE ET D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES MATERIELS:

Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de 2 000 000,00 \$ par incident. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS:

Le MPO acceptera les demandes de renseignements des soumissionnaires **jusqu'au mercredi 19 décembre 2018**. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de renseignements par courriel à <u>Laurent.Hotte@dfo-mpo.gc.ca</u>

DATES PREVUES DE DEBUT ET D'ACHEVEMENT :

Date de début : À l'attribution du contrat

Date d'achèvement : Ce projet sera complété en deux étapes :

Étape 1 : La conception et la fabrication pratiquement complète

d'ici le 31 mars 2019;

Étape 2 : Installation complétée le 30 septembre 2019

EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE :

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité.

• Ni le fournisseur ni quelque personne que ce soit qui est affecté à des travaux relatifs au contrat ou de l'entente NE DOIT avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS.



- Ni le fournisseur ni quelque personne affectée à des travaux relatifs au contrat ou à l'entente NE DOIT avoir accès sans escorte aux zones d'accès restreint des installations de Pêches et Océans Canada ou aux navires de la Garde côtière canadienne.
- Le fournisseur et toutes les personnes affectées à des travaux relatifs au contrat ou a l'entente NE DOIVENT retirer aucun renseignement ou bien PROTÉGÉ ou CLASSIFIÉ des sites du MPO.
- Aucun contrat ou aucune entente de sous-traitance qui contient des exigences en matière de sécurité ne peut être octroyé sans l'obtention préalable de la permission écrite de l'autorité contractante(AC).

BASE DE SÉLECTION:

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS:

Pêches et Océans Canada n'acceptera pas nécessairement la soumission la moins coûteuse ni l'une des soumissions reçues, et il se réserve le droit de refuser l'une ou l'autre ou l'ensemble des soumissions reçues, cette décision est sans appel et à la seule discrétion du Ministère.

Cordialement,

Larry Hotte

Consultant en approvisionnement et en passation de marchés Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions, 9N087A Opérations financières et Gestion du Matériel Pêches et Océans Canada 200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6,

Téléphone: 613-791-8039

Courriel: Laurent.Hotte@dfo-mpo.gc.ca